

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1148**30 juillet 2002****SOMMAIRE**

A.M.E. S.A., Luxembourg	55065	EUROXI, Société Européenne pour l'Expansion Industrielle S.A.H., Luxembourg	55095
Acmar Corporation S.A., Luxembourg	55060	Euro-Action Management S.A., Luxembourg	55072
Agyr Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	55073	Eurolex Management S.A., Luxembourg	55069
Amicorp S.A., Luxembourg	55069	Exor Group S.A., Luxembourg	55075
Ammin Coal Holdings S.A., Luxembourg	55076	Exor Group S.A., Luxembourg	55075
Anglo American International S.A., Luxembourg	55076	Fidel S.A., Luxembourg	55085
Approvia Group Holding, S.à r.l., Luxembourg	55089	Fondation Feltz-Klensch, Godbrange	55090
Approvia Holding, S.à r.l., Luxembourg	55101	Fondation Feltz-Klensch, Godbrange	55090
Aptical Europe S.A., Luxembourg	55093	(Le) Fou du Roi, S.à r.l., Luxembourg	55074
Aqua Fitalis, S.à r.l., Strassen	55076	Garage La Macchina, S.à r.l., Luxembourg	55099
Assoco Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	55065	Gio-Mimmo, S.à r.l., Luxembourg	55102
Axon Consultancies, S.à r.l., Junglinster	55059	Glaverlux Capital Holding S.A., Luxembourg	55065
Bauer & Greisch, S.à r.l., Strassen	55092	Globehotels S.A., Luxembourg	55103
Belfinance S.A., Luxembourg	55068	Grandica du Luxembourg S.A., Windhof	55093
Beverly Hills, S.à r.l., Luxembourg	55100	Herjo, S.à r.l., Luxembourg	55096
Black Ball, S.à r.l., Pétange	55099	HQ Holding S.A., Luxembourg	55066
Boutique Pouredelle, S.à r.l., Luxembourg	55092	Immo 7 S.A., Luxembourg	55071
Britax International S.A., Luxembourg	55091	Immo-Technique, S.à r.l., Luxembourg	55095
Business Investor S.A., Luxembourg	55102	Inatol S.A., Luxembourg	55064
Business Investor S.A., Luxembourg	55102	Influence S.A., Mamer	55070
C.M.P., Creative Marketing et Promotion, S.à r.l., Bereldange	55071	Intersnack International, S.à r.l., Merttert	55073
Café Bianco, S.à r.l., Luxembourg	55097	ITFI S.A., Luxembourg	55065
Calcul S.A., Luxembourg	55072	ITFI S.A., Luxembourg	55065
Celog, S.à r.l., Luxembourg	55097	ITFI S.A., Luxembourg	55066
Ciao Bella, S.à r.l., Luxembourg	55098	Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A., Luxembourg	55089
CM Transports, S.à r.l., Pétange	55072	Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A., Luxembourg	55089
Comfintrust S.A., Luxembourg	55103	Jonxion Europe, S.à r.l., Luxembourg	55067
Comfintrust S.A., Luxembourg	55103	Knauf Center, S.à r.l., Huldange	55058
Comfintrust S.A., Luxembourg	55103	Knauf Center, S.à r.l., Huldange	55058
Comfintrust S.A., Luxembourg	55104	L.D.I. S.A., Luxembourg	55064
Crucible S.A., Luxembourg	55076	Lafrancareal, S.à r.l., Luxembourg	55060
Cuba, S.à r.l., Luxembourg	55098	Lafrancareal, S.à r.l., Luxembourg	55060
(Le) Défi S.A., Luxembourg	55104	Lifra S.A. Holding, Luxembourg	55059
E.C.S. Hermes, S.à r.l., Luxembourg	55090	Lux Entertainment S.A., Luxembourg	55068
El Golco S.A., Luxembourg	55072	Management Assistance S.A., Luxembourg	55071
Engineering Consultancy Services Hermes, S.à r.l., Luxembourg	55100	Mapi S.A.H., Luxembourg	55064
EUROXI, Société Européenne pour l'Expansion Industrielle S.A.H., Luxembourg	55095	Mapi S.A.H., Luxembourg	55064

Mathi S.A., Luxembourg	55072	S.M. Europe S.A., Luxembourg	55071
Minorco Finance (Ireland) S.A., Luxembourg	55073	Santémédia Holding, S.à r.l., Luxembourg	55104
Minorco Finance S.A., Luxembourg	55073	Set & Match Management S.A., Luxembourg	55093
Minorco S.A., Luxembourg	55073	Simisa International S.A.H., Luxembourg	55069
Newstar S.A., Luxembourg	55063	Socosteel S.A., Luxembourg	55059
Night Club 23, S.à r.l., Luxembourg	55094	Stonegate Investments S.A., Luxembourg	55075
Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	55070	Taurus International S.A., Luxembourg	55074
Parlay Finance Company S.A., Luxembourg	55070	Taurus Investments S.A., Luxembourg	55074
Paul Wurth S.A., Luxembourg	55067	TE/WE S.A., Esch-sur-Alzette	55101
Paul Wurth S.A., Luxembourg	55067	UCF Group S.A., Luxembourg	55062
(II) Pavone, S.à r.l., Luxembourg	55096	Upper Thames S.A., Luxembourg	55077
Premium Film International S.A., Luxembourg ..	55101	Watt Re S.A., Luxembourg	55063
Premium Film International S.A., Luxembourg ..	55101	Wege S.A., Esch-sur-Alzette	55091
Quadrilux S.A., Strassen	55091	Wimil S.A., Luxembourg	55069
Raffel Finance Holding S.A., Luxembourg	55063	Xantra S.A., Luxembourg	55061
Ratefile S.A., Luxembourg	55071	Xantra S.A., Luxembourg	55062
Royal Eight Ball, S.à r.l., Luxembourg	55094	Zambia Copper Investments (Luxembourg) Limi- ted S.A.H., Luxembourg	55074
S.A. Holding International Property Associates, Luxembourg	55059	ZCI Holdings S.A., Luxembourg	55075
S.A. Holding Nelson International, Luxembourg ..	55059		

**KNAUF CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CENTRALE KNAUF, S.à r.l.).**

Siège social: L-9964 Huldange, Pommerloch.
R. C. Diekirch B 957.

—
EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 7 mai 2002, acte enregistré à Redange/Attert, le 8 mai 2002, vol. 401, fol. 96, case 2, les modifications suivantes sont à noter:

I.- Les associés décident de changer la dénomination sociale en KNAUF CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

II.- Les associés décident ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent dix virgule soixante-cinq euros (2.475.210,65) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq (EUR 24.789,35) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

L'augmentation de capital a été souscrite par les associés au prorata de leurs participations et la libération de l'augmentation de capital a été faite par incorporation de bénéfices reportés.

Les associés ont ensuite décidé de diviser le capital social en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) chacune.

Les parts sociales sont donc détenues et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Ernest Schmitz, commerçant, de Huldange, cinquante parts sociales	50
- par Madame Annette Knauf, hôtelière, de Huldange, cinquante parts sociales	50

Total: cent parts sociales

III.- Suite à ces résolutions, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 3 et 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de KNAUF CENTER, S.à r.l.»

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq mille euros (25.000,-) chacune.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 31 mai 2002.

L. Grethen.

(02083/240/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés Diekirch, le 4 juin 2002.

**KNAUF CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CENTRALE KNAUF).**

Siège social: L-9964 Huldange, Pommerloch.
R. C. Diekirch B 957.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2002.

(02084/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 2002.

AXON CONSULTANCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6147 Junglinster, 6, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 19.084.

Il résulte du jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale en date du 6 juin 2002, que AXON CONSULTANCIES, S.à r.l., a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Julien Dif, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 21 juin 2002.

Pour la société en liquidation

J. Dif

Le liquidateur

Pour copie conforme

E. Omes

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2002, vol. 569, fol. 27, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42859/256/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2002.

LIFRA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

S.A. HOLDING NELSON INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

S.A. HOLDING INTERNATIONAL PROPERTY ASSOCIATES, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Goethe.

Clôtures de liquidations

Par jugements rendus en date du 20 juin 2002, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- LIFRA S.A. HOLDING, avec siège à Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie

- S.A. HOLDING NELSON INTERNATIONAL, avec siège à Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, de fait inconnue à cette adresse

- S.A. HOLDING INTERNATIONAL PROPERTY ASSOCIATES, avec siège à Luxembourg, 2, rue Goethe, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M. Ries

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53323/999/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2002.

SOCOSTEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 13, rue Large.
R. C. Luxembourg B 80.518.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 17 janvier 2002: qu'il a été décidé de transférer le siège social du n° 3, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg au n° 13, rue Large à L-1917 Luxembourg.

Pour publication

Pour la S.A. SOCOSTEEL

M. Perin

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39651/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

**LAFRANCAREAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CO. GEA, S.à r.l.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 35.026.

L'an deux mille deux, le huit mars,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CO. GEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 octobre 1990, publié au Mémorial C, numéro 108 du 7 mars 1991, modifié suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 473 du 30 décembre 1991, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 35.026,

au capital social de vingt-neuf milliards sept cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 29.750.000.000,-), représenté par cinq cent quatre-vingt-quinze mille (595.000) parts sociales de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, intégralement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- BRISEIDE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, ici représentée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à Bereldange, en sa qualité de président avec pouvoir de signature individuelle,

2.- Monsieur Jean Faber, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associés décident de changer la dénomination de la société en LAFRANCAREAL, S.à r.l. et de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de LAFRANCAREAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 12CS, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

E. Schlessler.

(39449/227/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

**LAFRANCAREAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CO. GEA, S.à r.l.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 35.026.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

E. Schlessler.

(39450/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ACMAR CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.914.

Le bilan et l'affectation du résultat de la société au 31 décembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 79, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(39565/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

XANTRA S.A., Société Anonyme,
(anc. FARMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
 R. C. Luxembourg B 58.128.

L'an deux mille deux, le dix mai.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FARMA INVESTMENT S.A. avec siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 58.128.

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures,

sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale de la société de FARMA INVESTMENT S.A. en XANTRA S.A., et modification afférente de l'article premier des statuts.

2) Conversion du capital social de la société de Dollars des Etats Unis d'Amérique en euros au cours de change moyen de US\$ / EUR au 2 mai 2002 égal à un virgule un zéro quatre zéro (1,1040) euros pour un (1,-) Dollar des Etats Unis d'Amérique, avec effet rétroactif au 2 mai 2002, ce faisant un montant de cinquante-cinq mille deux cents (55.200,-) euros, avec abolition de la valeur nominale des cent (100) actions existantes, et modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

3) Changement de l'objet social de la société en celui d'une société de participations financières et par conséquent modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de FARMA INVESTMENT S.A. en XANTRA S.A., et par conséquent de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de XANTRA S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de Dollars des Etats Unis d'Amérique en euros au cours de change moyen de US\$ / EUR au 2 mai 2002 égal à un virgule un zéro quatre zéro (1,1040) euros pour un (1,-) Dollar des Etats Unis d'Amérique, avec effet rétroactif au 2 mai 2002, ce faisant un montant de cinquante-cinq mille deux cents (55.200,-) euros et d'abolir la valeur nominale des cent (100) actions existantes.

Suite à ce qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille deux cents (55.200,-) euros, représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société en celui d'une société de participations financières et par conséquent de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cent cinquante (750,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Grisius - E. Liotino - G. Divine - R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Signature.

(39522/226/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

XANTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.128.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39523/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

UCF GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 74.282.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire des actionnaires
de la société tenue à Verona (I) le 8 avril 2002 à 11.00 heures*

Première résolution

Il a été résolu d'accepter la lettre de décharge ainsi que de démission de Monsieur Sergio de Battisti en tant qu'administrateur-délégué de la société et de le confirmer en tant que Président du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

Il a été résolu de renommer Monsieur Elio Cartagenova en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Troisième résolution

Il a été résolu de confirmer Mme Maria Vittoria Mauri en tant que conseiller.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Dr. S. de Battisti

Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 88, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39563/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

NEWSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 80.120.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 mai 2002 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme NEWSTAR S.A.

1. L'Assemblée accepte la démission des Administrateurs, Monsieur Luc Hansen, Monsieur John Seil, Monsieur Claude Zimmer et du Commissaire aux Comptes, AUDIEX S.A.

2. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs démissionnaires et au Commissaire aux Comptes démissionnaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée décide de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires et du Commissaire aux Comptes démissionnaire en appelant

- Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

- Madame Laurence Braun, employée, 172, avenue du Bois d'Arlon, B-6700 Arlon,

aux fonctions d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- LUXFIDUCIA, S.à r.l., une société avec siège social au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39562/805/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

RAFFEL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 80.514.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 mai 2002 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme RAFFEL FINANCE HOLDING S.A.:

1. Messieurs Patrick Tritten et Jean-Marie Nicolay ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 3 mai 2002. Décharge pleine et entière leur a été octroyée pour l'exercice de leur mandat.

2. Madame Laurence Braun, employée, domiciliée à B-6700 Arlon et COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg ont été nommés Administrateurs en remplacement des deux Administrateurs démissionnaires.

3. Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel en toutes circonstances.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39564/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

WATT RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.655.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 63, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour la société

Signature

(39568/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

L.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.970.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 2, case 42, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour la société

Signature

(39569/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

INATOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.933.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 mai 2002, que l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée a décidé à l'unanimité des voix de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Antonio Raffa et donne décharge pleine et entière à ce dernier pour l'exercice de son mandat au 30 mai 2002.

L'assemblée a décidé à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Ruben Rafaelovich Melkumov, avocat, demeurant à Lytkarino, Pervoajskaja street, h.5, app. 35, Moscou, Russie, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Antonio Raffa, administrateur sortant. Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour avis conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 79, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39566/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

MAPI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.253.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 février 2000.

—
Les bilans et les annexes établis au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 51, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAPI S.A.

Signature

(39578/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

MAPI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.253.

—
Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter, a été nommée administrateur avec effet au 6 mai 2002, en remplacement de Maître Jean-Marc Ueberecken, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAPI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 51, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39577/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ASSOCO RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.955.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 2, case 42, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour la société

Signature

(39570/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

GLAVERLUX CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.146.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour la société

Signature

(39571/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

A.M.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.015.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour la société

A. Hauglustaine

Directeur général

(39575/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ITFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.548.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signature / Signature

(39558/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ITFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.548.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signature / Signature

(39557/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ITFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.548.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2002

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
 2. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
 3. L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société.
L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à B-Mouscron, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur mandat d'administrateur. L'Assemblée accepte aussi la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.
L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Olivier Motte, administrateur de sociétés, demeurant 46, vieux chemin de Willems à B-7500 Tournai, Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant 72, rue Docteur Pfeffer à L-2319 Luxembourg, de Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant 34, rue de Vianden à L-2680 Luxembourg et Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant 17, rue Eisenhower à L-8321 Olm. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social 13, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
 4. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.
 5. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide également:
 6. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.
 7. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions.
 8. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale, chacune.»
- Luxembourg, le 25 mars 2002.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signature / Signature
Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39559/595/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

HQ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.280.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2001 que:
- GIAFAR S.A., ayant son siège social au Liechtenstein Bahnhofstrasse, 16, CH-6204 Zug a été nommé Commissaire aux comptes, en remplacement FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, démissionnaire.
 - Que Monsieur Fabrizio De Stefani, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6994 Aranno a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Monsieur Bruno Beernaerts.
- Luxembourg, le 28 mai 2002.
Pour publication
Signature
Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39604/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

PAUL WURTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 4.446.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

PAUL WURTH S.A.

G. Schuller / M. Solvi

Ingénieur Principal / Directeur général

(39573/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

JONXION EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.200.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Signature.

(39673/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

PAUL WURTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 4.446.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2002

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue au siège social le 14 mai 2002 que:

1. L'Assemblée Générale a nommé administrateurs de la société Monsieur Gilles Biau pour un mandat de 5 ans et Monsieur Henri Blaffart pour terminer un mandat venant à échéance en 2005.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat de Messieurs Fernand Wagner et Romain Henrion pour une période de 5 ans.

Lors d'une réunion suivant immédiatement l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Michel Wurth Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose donc comme suit:

- Monsieur Michel Wurth, Président
- Monsieur Fernand Wagner, Administrateur
- Monsieur Raymond Kirsch, Administrateur
- Monsieur Paul Meyers, Administrateur
- Monsieur Georges Bollig, Administrateur
- Monsieur Gaston Schwertzer, Administrateur
- Monsieur Georges Schmit, Administrateur
- Monsieur Romain Henrion, Administrateur
- Monsieur Hedwig Vergote, Administrateur
- Monsieur Gilles Biau, Administrateur
- Monsieur Henri Blaffart, Administrateur.

Le mandat de Monsieur Hedwig Vergote, expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004. Les mandats de Messieurs Raymond Kirsch, Paul Meyers, Georges Bollig, Gaston Schwertzer, Georges Schmit et Henri Blaffart se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2005. Le mandat de Monsieur Michel Wurth expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006. Les mandats de Messieurs Fernand Wagner, Romain Henrion et Gilles Biau se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2007.

2. L'Assemblée Générale a nommé KPMG AUDIT S.C. réviseur d'entreprises indépendant de la société pour l'exercice 2002.

Pour extrait conforme

Fondés de pouvoir / Porteurs de signature au 22 mars 2002

N°	Pouvoir	Nom et Prénom	Fonction / Service
1	A	Solvi Marc	Directeur Général
2	A	Bernard Gilbert	Directeur
3	A	Geisen Jules	Ingénieur en Chef
4	B	Kremer André	Ingénieur en Chef
5	B	Witry Claude	Secrétaire Général
6	B	Friederici René	Chef de Service Principal

7	B	Schuller Germain	Ingénieur Principal
8	B	Lonardi Emile	Chef de Service
9	B	Monai Jean	Chef de Service
10	B	Ruesing Marc	Chef de Service
11	B	Faber Ernest	Chef de Service
12	B	Schmit Louis	Attaché à la Direction
13	B	Rassel Georges	Chef de Service
14	C	Giesecke Goetz	Chef de Département Contracting
15	C	Weiler Gaby	Sous-chef de Service Comptabilité et Finances
16	C	Hollman Jos	Chef de Département Fabrication
17	C	Mura Franco	Attaché à la Direction Filiales et Représentations
18	C	Pott Francis	Chef de Services Adjoint Hauts Fourneaux
19	C	Guillaume C. Patrick	General Manager Non-Ferrous

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39574/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

BELFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.106.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour la société

A. Hauglustaine

Administrateur-délégué

(39576/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

LUX ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 55.794.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme LUX ENTERTAINMENT S.A.

agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Strassen, le 19 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39632/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

AMICORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 58.353.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour AMICORP S.A.

M. Bogers

Administrateur-délégué

(39581/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

EUROLEX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 40.722.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur-délégué

(39583/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

WIMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.861.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(39586/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

SIMISA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.064.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 mai 2002

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'Administration de trois à cinq.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer les deux nouveaux membres du conseil d'administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 comme suit:

Jean-Pierre Verlainé, employé privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Jean-Marc Léonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

SIMISA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39620/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 61.785.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

M. Bogers

Administrateur

(39584/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 61.785.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à Luxembourg, le 17 mai 2002 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2001, et affectation du résultat sont approuvés.
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
 - Le mandat de Mark Van Santen en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué est reconduit pour une période de 6 ans.
 - Les mandats de Matthijs Bogers et A.R.W. Knipping en tant qu'Administrateurs sont reconduits pour une période de 6 ans.
 - Le mandat de GEFCO AUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une période de 6 ans.
 - Les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

représenté par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39585/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

INFLUENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 37.790.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 avril 2002

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Daniel Bruon, demeurant au 8, rue des Chardonnières, B-6760 Virton
- Monsieur Michaël Bruon, demeurant au 8, rue des Chardonnières, B-6760 Virton
- Mademoiselle Sandra Bruon, demeurant au 6/10, place Baudoin, B-6760 Virton

Le mandat des Administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE (FISOGEST S.A.), 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société INFLUENCE S.A. à compter du 29 avril 2002.

Le mandat de commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39653/720/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

S.M. EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.852.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(39587/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

RATEFILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.223.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(39588/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

MANAGEMENT ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.540.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(39589/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

IMMO 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.124.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(39591/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

C.M.P., CREATIVE MARKETING ET PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 20.594.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 24 mai 2002.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(39592/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

CALCUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.390.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(39593/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

EL GOLCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.263.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(39594/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.010.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A.

Signatures

(39596/685/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

MATHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8A, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 72.275.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2002, vol. 324, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MATHI S.A.

Signature

(39597/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

CM TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4711 Pétange, 163, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 54.227.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2002, vol. 324, fol. 12, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CM TRANSPORTS, S.à r.l.

Signature

(39598/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

AGYR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 151, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 68.997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2002, vol. 324, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AGYR LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39599/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

MINORCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 12.139.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39607/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

MINORCO FINANCE (IRELAND) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 62.417.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39608/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

MINORCO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 41.830.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39609/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

INTERSNACK INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 42.737.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 569, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Signature.

(39622/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

TAURUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 53.603.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.
Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39610/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

TAURUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 45.055.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.
Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39611/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ZAMBIA COPPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 13.057.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.
Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39612/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

LE FOU DU ROI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 6, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 68.679.

Constituée en date du 4 février 1999 par-devant Maître Norbert Muller notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2001

L'an deux mille un, le vingt novembre.

Madame Turci Stéphanie, demeurant à F-54135 Mexy, 1, rue Paul Verlaine, France, représentant comme seule et unique associé de l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide:

- 1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat
- 2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que
- 3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

S. Turci.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39635/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ZCI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 75.148.

—
M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.
Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39613/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

STONEGATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 83.381.

—
M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.
Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39614/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXOR GROUP

Société Anonyme

E. Chaltin

(39623/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

—
La société anonyme EXOR GROUP, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite sous le numéro R.C. Luxembourg B 6.734, requiert par la présente les modifications suivantes au registre de commerce et des sociétés:

Par décision de l'Assemblée Générale du 2 mai 2002, les mandats des directeurs Mme Corinne Mentzelopoulos et MM Giovanni Agnelli, Gianluigi Gabetti, Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, Jacques Loesch, Gabriele Galateri di Genola and Franzo Grande Stevens ont été renouvelés pour trois ans et viennent à expiration à la fin de l'assemblée générale de 2005.

Par décision de l'Assemblée Générale du 2 mai 2002, les mandats du commissaire aux comptes. ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg ont été renouvelés pour un an et viennent à expiration à la fin de l'assemblée générale de 2003.

Luxembourg, le 27 mai 2001.

Pour réquisition

EXOR GROUP

Société Anonyme

E. Chaltin

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39624/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

AMMIN COAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 77.872.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.
Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39615/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

CRUCIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 12.744.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.
Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39616/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 41.552.

M. G.M. Holford a démissionné du conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.
Mme G.F. Adams et M. N. Jordan ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet au 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39617/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

AQUA FITALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 76.689.

Constituée en date du 19 juin 2000 par-devant Maître Christine Doerner notaire de résidence à Bettembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix décembre.

Madame Voss Nathalie, demeurant à D-66121 Saarbruecken, Nussbaumstrasse 34B, représentant comme seul et unique associé de l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Strassen, le 10 décembre 2001.

N. Voss.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39647/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

UPPER THAMES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-fourth day of May.
Before Us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1. STICHTING UPPER THAMES, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands and having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Netherlands, duly represented by DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUST N.V., director, residing in Amsterdam, The Netherlands, represented by Messrs Rouppe van der Voort, managing director, and J.G.J. Smit, attorney-in-fact A, here duly represented by Mrs Ute Bräuer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam, on May 23, 2002; and

2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands and having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Netherlands, duly represented by DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUST N.V., director, residing in Amsterdam, The Netherlands, represented by Messrs Rouppe van der Voort, managing director, and J.G.J. Smit, attorney-in-fact A, here duly represented by Mrs Ute Bräuer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam, on May 23, 2002.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the «Articles») of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of UPPER THAMES (the «Company»).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement, and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may further issue limited recourse secured notes. Claims against the Company by the holders of notes, receipts and coupons (if any) under such issue and by the relevant counterparty as defined in the applicable offer document will be limited to the secured assets relating to such issues only. The proceeds of realisation of such secured

assets may be less than the sums due to such holders and counterparty. Any shortfall will be borne by such holders and by the counterparty in accordance with the security-ranking basis specified in the applicable offer document. Each holder of notes, receipts and coupons, by subscribing to or purchasing such notes, receipts or coupons, will be deemed to accept and acknowledge that it is fully aware that, in the event of a shortfall, its rights to obtain payment or repayment in full are limited to the secured assets existing under such issues and the holders of notes receipts and coupons (if any) and the counterparty are precluded from taking action against the Company in relation to claims for the shortfall remaining after realisation of the security and application of the proceeds in respect of such notes, receipts and coupons.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement, which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 124,000.- (one hundred and twenty-four thousand euro) represented by 124 (one hundred and twenty-four) shares in registered form with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by fax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be

responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by fax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by fax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes that may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»), or by the articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company may appoint a person (*délégué à la gestion journalière*), either a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the board of directors of the Company as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 17. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), or, where requested by the law, an independent external auditor. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments.

These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act of August 10th, 1915 as amended.

Art. 22. Applicable law.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act of August 10th, 1915 as amended.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2002.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2003.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) STICHTING UPPER THAMES, prenamed: one hundred and twenty-three shares	123
(2) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, prenamed: one share	1
Total: one hundred and twenty-four shares	124

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 124,000.- (one hundred and twenty-four thousand euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to three thousand five hundred (3,500.-) euros.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:
 - (a) Mrs. Ute Bräuer, lawyer, whose business address is at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - (b) Mr Jan B.M. Rouppe van der Voort, managing director, whose business address is at Herengracht 551, 1017 BW Amsterdam; and
 - (c) Mr Guy Harles, lawyer, whose business address is at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

(iv) that there be appointed as statutory auditor of the Company:

THEMIS AUDIT LIMITED, whose registered office is at Abbot Building, P.O. Box 3186, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands; and

(v) that the address of the registered office of the Company is at 38-40 rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above mentioned.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. STICHTING UPPER THAMES, une fondation de droit néerlandais, avec siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas, dûment représentée par DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUST N.V., administrateur, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, dûment représentée par M. Rouppe van der Voort, administrateur délégué, et J.G.J. Smit, avocat (attorney-in-fact A),

ici dûment représentée par Mme Ute Bräuer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Amsterdam, le 23 mai 2002;

2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation de droit néerlandais, avec siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas, dûment représentée par DEUTSCHE INTERNATIONAL TRUST N.V., administrateur, avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, dûment représentée par M. Rouppe van der Voort, administrateur délégué, et J.G.J. Smit, avocat (attorney-in-fact A),

ici dûment représentée par Mme Ute Bräuer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Amsterdam, le 23 mai 2002.

Lesdites procurations après signature ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de UPPER THAMES (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tout moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confir-

mation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut aussi émettre des obligations garanties à recours limité. Les créances à l'égard de la Société, détenues par les détenteurs d'obligations, de billets ou de coupons (pour autant qu'il en existe) de chaque émission d'obligations par la Société et par la contrepartie tel que défini dans le prospectus d'émission d'obligations garanties à recours limité en vigueur, seront limitées aux biens affectés en garantie relatifs à l'émission en question. Le produit de la réalisation de ces biens affectés en garantie peut être inférieur au montant dû aux détenteurs et à la contrepartie. Toute insuffisance de fonds devra être supportée par les détenteurs et par la contrepartie, conformément au classement des sûretés prévu dans le prospectus en vigueur. Tout détenteur d'obligations, de billets et de coupons, en souscrivant ou en achetant de tels obligations, billets ou coupons, sera présumé avoir accepté et reconnaît avoir pleine connaissance de ce qu'en cas d'insuffisance de fonds disponibles, ses droits d'obtenir paiement ou d'être intégralement remboursé seront limités aux biens affectés en garantie dans le cadre de l'émission en question et que le détenteur des obligations, billets et coupons (pour autant qu'il en existe) et la contrepartie seront privés de leur droit d'intenter une action contre la Société basée sur l'insuffisance de fonds subsistant après réalisation de la sûreté et affectation des recettes y découlant.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros) représenté par 124 (cent vingt-quatre) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à

qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires.

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. STICHTING UPPER THAMES, susmentionnée: cent vingt-trois actions	123
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, susmentionnée: une action	1
Total: cent vingt-quatre actions	124

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cinq cents (3.500,-) euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de la Société:
 - (a) Madame Ute Bräuer, avocate, demeurant à 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - (b) Monsieur Jan B.M. Rouppe van der Voort, président directeur général, demeurant à Herengracht 551, 1017 BW Amsterdam; et
 - (c) Monsieur Guy Harles, avocat, demeurant à 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société: THEMIS AUDIT LIMITED, dont le siège sociale est à Abbot Building, P.O. Box 3186, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands; et

- (v) le siège social de la société est fixé aux 38-40 rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 135S, fol. 54, case 5. – Reçu 1.240 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002

A. Schwachtgen.

(39821/230/537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

FIDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., une société avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur David Thackray, employé de banque, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 13 mai 2002.

2) Monsieur Yves Cacclin, employé de banque, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur David Thackray, employé de banque, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 mai 2002.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée FIDEL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou de la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminente, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets de licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Art. quatre. - La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le montant du capital social souscrit est de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominative ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 15 mai 2002 au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera considéré comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le Conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

Art. 7. La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

Titre III. Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non. Les sociétés peuvent faire partie du Conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils ne pourront être nommés pour plus de six années sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désignera un président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

Art. 10. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, à un autre membre du conseil, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Art. 12. Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société; faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagements financiers relatifs à ces opérations; recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire ou autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie; accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tous privilèges, droits et hypothèques, actions résolutoires et droits réels en général; accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toutes injonctions de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tous compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

Art. 14. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Titre IV. Assemblées générales

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Art. 17. Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire; la forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

Art. 18. L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Titre V. Année sociale

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Art. 21. L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

Titre VI. - Généralités

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2002.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., préqualifiée, mille deux cent trente-neuf actions	1.239
2) Monsieur Yves Cacclin, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses u charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Réunion en Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs pour la durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007:

1. Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Bertrange.
2. Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.
3. Monsieur Guy Hornick, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes AUDIEX S.A., une société avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Thackray - A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 135S, fol. 50, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(39823/230/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.505.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(39618/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.505.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 février 2002

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Federica Bacci et de Monsieur Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en ses réunions du 29 mars 2000 et du 10 janvier 2001;

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration

- MM. Gianfilippo Cuneo, entrepreneur dirigeant, demeurant à Finale Ligure (Italie), administrateur-délégué;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 568, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39619/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

APPROVIA GROUP HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.080.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 22 mai 2002

Il résulte de l'assemblée générale qu'est nommé au conseil de gérance de la société:

Hugh Langmuir, demeurant au 14, Aschurch Park Villas, London W12 9SP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

APPROVIA GROUP HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39664/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

FONDATION FELTZ-KLENSCH, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Godbrange, 4, rue de Heffingen.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immeuble.	6.500.000	Capital.	6.500.000
Banque.	60.278		
	<u>6.560.278</u>		<u>6.500.000</u>
		P & P.	60.278
			<u>6.560.278</u>

Pour copie conforme

E. Schaeffer

Certifié sincère et conforme

Y. Feltz-Klensch

La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39625/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

FONDATION FELTZ-KLENSCH, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Godbrange, 4, rue de Heffingen.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immeuble.	6.500.000	Capital.	6.500.000
Banque.	134.620		
	<u>6.634.620</u>		<u>6.500.000</u>
		P & P.	134.620
			<u>6.634.620</u>

Pour copie conforme

E. Schaeffer

Certifié sincère et exact

Y. Feltz-Klensch

La présidente

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39626/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

E.C.S. HERMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 49.273.

En date du 15 novembre 2001, Monsieur Philippe Pâques a cédé à la société E.C.S. HERMES BELGIQUE S.A., 20 (vingt) parts sociales de la société à responsabilité limitée E.C.S. HERMES, S.à r.l., prédésignée.

Il résulte après diverses cessions de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est réparti de la façon suivante:

- Monsieur Philippe Pâques, demeurant à B-1400 Nivelles, bte 12, boulevard de la Dodaine, 17. 80 parts
- E.C.S. HERMES BELGIQUE S.A., ayant son siège à B-1400 Nivelles, rue de l'Industrie, 20. 20 parts

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

HERMES

P. Pâques

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39652/720/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

QUADRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.982.

Constituée en date du 25 avril 1997 par-devant Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix décembre.

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme QUADRILUX S.A. agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat.

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Strassen, le 10 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39627/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

WEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, Z.I. Lankelz rue Jos. Kieffer.

R. C. Luxembourg B 48.447.

Constituée en date du 11 août 1994 par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2001

L'an deux mille un, le quatre décembre.

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme WEGE S.A. agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39628/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

BRITAX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.466.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 900 du 12 décembre 1998.

Le bilan au 15 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRITAX INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

(39650/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

BOUTIQUE POURELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-23, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 7.471.

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2001

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Ont comparu:

Madame Joab-Berthy Danielle, demeurant à L-2620 Luxembourg, 14, rue J. Tockert

Monsieur Joab Jose, demeurant à L-2620 Luxembourg, 14, rue J. Tockert

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expressin du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euro et trente-huit cents (EUR 61.973,38)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Signé: D. Joab-Berthy, J. Joab.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39629/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

BAUER & GREISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.958.

Constituée en date du 14 avril 1998 par-devant Maître Norbert Muller notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2001

L'an deux mille un, le huit novembre.

Ont comparu:

Monsieur, Eric Bauer, demeurant à L-8011 Strassen, 257, route d'Arlon

Madame Greisch Pierrette, demeurant à L-4987 Sanem, 15, rue du Lohr

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit Euro et soixante-dix Cents (EUR 49.578,70)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Strassen, le 8 novembre 2001.

E. Bauer / P. Greisch

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39631/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

GRANDICA DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, ancienne route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.566.

Constituée en date du 5 mai 1992 par-devant Maître Christine Doerner notaire de résidence à Bettembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix décembre

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme GRANDICA DU LUXEMBOURG S.A. agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de cent trente-six mille trois cent quarante et un Euro et quarante-quatre Cents (EUR 136.341,44)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Windhof, le 10 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39630/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

**SET & MATCH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. MANIX FINANCE S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.946.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 27 mai 2002 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120, East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes se terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour SET & MATCH MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39660/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

**APTICAL EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. CAVANAC INVEST S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.934.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 27 mai 2002 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social 120, East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour APTICAL EUROPE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39661/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ROYAL EIGHT BALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.

R. C. Luxembourg B 41.433.

Constituée en date du 17 septembre 1992 par-devant Maître Tom Metzler notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2001

L'an deux mille un, le vingt-cinq novembre

Ont comparu:

Monsieur Castilla Juan-Carlos, demeurant à L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie

Monsieur Colucci Juan-Carlos, demeurant à L-1731 Luxembourg, 47, rue de Hesperange

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidée:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 25 novembre 2001.

J.-C. Castilla / J.-C. Colucci

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39633/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

NIGHT CLUB 23, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 63.713.

Constituée en date du 27 mars 1998 par-devant Maître Tom Metzler notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2001

L'an deux mille un, le quatorze novembre.

Ont comparu:

Monsieur Longo Patrick, demeurant à F-57100 Thionville, 19, Boucle Michel Quarant

Monsieur Marmone Bruno, demeurant à F-57100 Thionville, 19, Boucle Michel Quarant

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidée:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

P. Longo / B. Marmone

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39634/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

IMMO-TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 27A, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 45.170.

Constituée en date du 13 septembre 1993, par-devant Maître Jean-Joseph Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg.

—
Assemblée générale Extraordinaire du 15 novembre 2001

L'an deux mille un, le quinze novembre

Monsieur Heinen Jean-Paul, demeurant à L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue, représentant comme seul et unique associé de l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

J.-P. Heinen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39636/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

EUROXI, SOCIETE EUROPEENNE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.423.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le 9 mars 2001 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Théo Braun, de Monsieur Michel Bouissou, de Monsieur Roger Décot, et de Monsieur Franck Boget de leur poste d'administrateur et les remercie pour leur précieuse collaboration.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Odile Marie, demeurant 4, rue Agar à Paris,
- BANEXI COMMUNICATION, représentée par Monsieur Grégoire Sainte Marie,
- Monsieur Xavier Sainz, demeurant 72, rue Condorcet à Paris (9^{ème}) (France),
- Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, 14, rue de l'Ecole à Eischen (Luxembourg).

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004 approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

L'assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004 approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 février 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39710/009/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

EUROXI, SOCIETE EUROPEENNE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.423.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Signatures.

(39721/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

IL PAVONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 79, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 51.182.

Constituée en date du 23 mai 1995 par-devant Maître Tom Metzler notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2001

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Ont comparu:

Monsieur Muolo Marino, demeurant à L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes

Monsieur Campanella Pietro, demeurant à L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidée:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

M. Muolo / P. Campanella

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39637/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

HERJO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 3, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 24.684.

Constituée en date du 23 juillet 1986 par-devant Maître Reginald Neuman notaire de résidence à Bascharage.

—
Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2001

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Ont comparu:

Madame Joab-Berthy Danielle, demeurant à L-2620 Luxembourg, 14, rue J. Tockert

Mademoiselle Joab Véronique, demeurant à L-2620 Luxembourg, 14, rue J. Tockert

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidée:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

D. Joab-Berthy / V. Joab

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39638/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

CAFE BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 39.530.

Constituée en date du 23 janvier 1992 par-devant Maître Christine Doerner notaire de résidence à Bettembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2001

L'an deux mille un, le sept décembre.

Ont comparu:

Monsieur Ardizzoia Pierre, demeurant à F-54135 Mexy, 1, rue Paul Verlaine

Monsieur Napolitano Olivio (2% des parts sociales) n'était pas présent à cette assemblée générale extraordinaire.

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

P. Ardizzoia.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39639/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

CELOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 28.470.

Constituée en date du 15 juillet 1988 par-devant Maître Joseph Kerschen notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix décembre.

Ont comparu:

Monsieur Centrone Giuseppe, demeurant à L-1420 Luxembourg, 141A, avenue Gaston Diderich

Madame Ania Centrone-Rossi, demeurant à L-1420 Luxembourg, 141A, avenue Gaston Diderich

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

G. Centrone / A. Centrone-Rossi

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39640/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

CUBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 67.524.

Constituée en date du 10 décembre 1998 par-devant Maître Tom Metzler notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2001

L'an deux mille un, le six décembre.

Ont comparu:

Madame Morito Suzanne, demeurant à F-57070 La Grange Aux Bois, 7, rue de l'Alouette

Monsieur Cudizio Hervé, demeurant à F-57070 Cattenom, 9, rue du Général Leclerc

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

H. Cudizio / S. Morito

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39641/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

CIAO BELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49-51, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.498.

Constituée en date du 25 août 1989 par-devant Maître Christine Doerner notaire de résidence à Bettembourg.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2001

L'an deux mille un, le sept décembre.

Ont comparu:

Monsieur Ardizzoia Jean, demeurant à L-3882 Schifflange, 2, rue Albert Wingert

Monsieur Napolitano Olivio (5% des parts sociales) n'était pas présent à cette assemblée générale extraordinaire.

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro est soixante-huit Cents (EUR 12.394,68).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

J. Ardizzoia.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39642/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

BLACK BALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 5, rue Gillardin.

R. C. Luxembourg B 49.543.

Constituée en date du 7 décembre 1994 par-devant Maître Christine Doerner notaire de résidence à Bettembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix décembre.

Ont comparu:

Monsieur José Abreu-Moreira, demeurant à L-8067 Bertrange, 5, rue du Charron

Mlle Maria De Lurdes Pereira-Marques, demeurant à L-4972 Dippach, 54, rue des Trois Cantons

Mlle Serano-Mendes Anabela, demeurant à L-4734 Pétange, 31, avenue de la Gare

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.294,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pétange, le 10 décembre 2001.

J. Abreu-Moreira / M.D.L. Pereira-Marques / A. Serano-Mendes

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39643/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

GARAGE LA MACCHINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 2, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 37.074.

Constituée en date du 28 mai 1991 par-devant Maître Joseph Kerschen notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix décembre.

Ont comparu:

Monsieur Briola Vito, demeurant à L-3355 Hellange, 2, Cité Bourbiere

Monsieur Battaglino Antonio, demeurant à L-8094 Bertrange, 68, rue de Strassen

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

V. Briola / A. Battaglino

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39645/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

BEVERLY HILLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 6, rue de Reims.

Constituée en date du 19 mai 1999 par-devant Maître Reginald Neuman notaire de résidence à Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.908.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix décembre.

Ont comparu:

Monsieur Long Jacques, demeurant à L-5250 Sandweiler, 17, route de Remich

Monsieur Long Paul, demeurant à L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter

Madame Long-Hopp Marie Thérèse, demeurant à L-5250 Sandweiler, 17, route de Remich

Mlle Long Marie-France, demeurant à L-8025 Strassen, rue de l'Eglise

Mlle Long Marie-Madeleine, demeurant à L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable:

Ordre du jour:

Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet immédiat.

Résolutions

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédia

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

J. Long / P. Long / M.-T. Long-Hopp / M.- F. Long / M.-M. Long

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39644/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

ENGINEERING CONSULTANCY SERVICES HERMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 49.273.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 15 mai 2002

Conversion du capital en euro

Par une réunion d'une Assemblée Générale tenue en date du 15 mai 2002, les associés ont décidé de convertir le capital de la société ENGINEERING CONSULTANCY SERVICES HERMES, S.à r.l. en euro

La conversion en euro se fera par augmentation du capital, par intégration d'une partie des bénéfices, à concurrence de 105,33 euros (cent cinq euros et trente-trois cents), pour le porter de son montant actuel de 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cent) à 12.500 euros (douze mille cinq cent euros), sans émission de parts sociales nouvelles.

L'article 6 des statuts est donc modifié et a la teneur suivante:

«Le capital social de la société est de 12.500 euros (douze mille cinq cent euros), représenté par 100 (cent) parts d'un montant de 125 (cent vingt-cinq) euros chacune

Transfert du siège social

Par cette même Assemblée Générale, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société ENGINEERING CONSULTANCY SERVICES HERMES, S.à r.l. du 99, rue des Trévières, L-2628 Luxembourg au 99, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, à compter du 15 mai 2002.

HERMES

P. Pâques

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39654/720/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

TE/WE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos. Kieffer.
R. C. Luxembourg B 68.919.

Constituée en date du 11 mars 1999 par-devant Maître Emile Schlessler notaire de résidence à Luxembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2001

L'an deux mille un, le quatre décembre.

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme TE/WE S.A.

agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide:

1) de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) avec effet immédiat

2) d'approuver le cours de change officiel de quarante virgule trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1), de sorte que

3) le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-huit Cents (EUR 12.394,68)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39646/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

APPROVIA HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.266.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 21 mai 2002

Il résulte de la résolution de l'associé unique qu'est nommé au conseil de gérance de la société:

Hugh Langmuir, demeurant au 14, Aschurch Park Villas, London W12 9SP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

APPROVIA HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39665/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

PREMIUM FILM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 72.291.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

(39669/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

PREMIUM FILM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 72.291.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

Signature.

(39686/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

GIO-MIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 86.060.

Constituée en date du 5 février 2002 par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille deux, le sept mai.

Ont comparu:

- Monsieur Giovanni Fraccalvieri, demeurant à L-1117 Luxembourg, 1A, rue Albert 1^{er}, 50% des parts
- Monsieur Domenico Delli Carpini, demeurant à L-4247 Esch-sur-Alzette, 138, route de Mondercange, 50% des parts

La présente assemblée générale extraordinaire régulièrement constituée, peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après constitution préalable.

Ordre du jour:

- 1) Cession des parts de Monsieur Giovanni Fraccalvieri
- 2) Nouvelle attribution des parts sociales de la GIO-MIMMO, S.à r.l.
- 3) Attribution des signatures.

Résolutions

1) Monsieur Giovanni Fraccalvieri, préqualifié, cède la totalité de ses parts sociales à Monsieur Domenico Delli Carpini.

2) A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la S.à r.l., GIO-MIMMO se trouve désormais réparti de la manière suivante:

Monsieur Domenico Delli Carpini, préqualifié, 100% des parts

3) La S.à r.l. GIO-MIMMO sera dorénavant engagée par la seule signature de Monsieur Domenico Delli Carpini.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ensemble ils ont signé la présente assemblée.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2002.

G. Fraccalvieri / D. Delli Carpini

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39648/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

BUSINESS INVESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.513.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le 18 avril 2001 à 15.30 heures à Luxembourg*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de H.R.T. REVISION, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 novembre 2001.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39711/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

BUSINESS INVESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.513.

Les comptes annuels au 30 novembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

FIDUPAR

Signature

(39722/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2002.

GLOBEHOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 72.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 30 avril 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société CLAFIN HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 30 avril 2002, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 26, boulevard Royal, au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. José Vincentelli, M. Raffaele Gentile et M. Carlo Iantaffi de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat, et leur donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée accepte la démission de M. Claude Weis de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée nomme:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

- M. Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

- La société MEVEA S.r.l. établie au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Commissaire aux Comptes avec effet à dater de la présente Assemblée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 68, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(39655/058/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

COMFINTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.907.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Signature.

(39656/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

COMFINTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.907.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Signature.

(39657/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

COMFINTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.907.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Signature.

(39658/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

COMFINTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.907.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Signature.

(39659/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

SANTEMEDIA HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.267.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 21 mai 2002

Il résulte de la résolution de l'associé unique qu'est nommé au conseil de gérance de la société:
Hugh Langmuir, demeurant au 14, Aschurch Park Villas, London W12 9SP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

SANTEMEDIA HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39666/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.

LE DEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.726.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 août 2000

1) La démission de Messieurs Fabio Mazzoni et Joseph Mayor comme administrateurs de la société LE DEFI S.A. et de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. comme Commissaire aux Comptes sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

2) L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux Administrateurs respectivement:

- Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

- BRYCE INVEST S.A., ayant son siège social 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- KEVIN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

3) L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux comptes LUXOR AUDIT, S.à r.l. ayant son siège social 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

4) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur-Délégué, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature Monsieur Gabriel Jean, prénommé.

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le 29 juin 2000.

Pour extrait

A. Heinz

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 546, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39662/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2002.
